officiers distingués de marine devinrent gouverneurs non seulement des colonies françaises d'Amérique et des Indes. mais eurent encore le commandement des ports de mer de France! Les Brnoit, les CHAUSSEGROS DE LERY, les deux VAU-DREUIL et PIERRE BEDOUT s'élevèrent au rang do contre-amiral, et l'un deux, ROUER DE LA CORDONNIÈRE, fut complimenté par Fox dans le parlement anglais sur la conduite pleine de générosité et de bravoure qu'il avait tenue envers ses ennemis. Copendant, hon. messieurs, nous ne devons pas voiller seulement à la fondafondation d'une marine coloniale, encore à encourager l'organisation parmi nous d'une armée de terre et à susciter dans le peuple cet esprit martial qui est le compagnon naturel et la meilleure garantie de ses libertés, en prenant une partie du fardeau des défenses de cette colonie suivant nos revenus et le chiffre de notre population, et fortifiés de l'aide du gouvernement impérial. J'espère que l'Angleterre appellera à exercer les plus hautes fonctions politiques ceux de ses sujets dans les colonies qui se rendront propres à de telles situations. Pourquoi ne seraient ils pas employés dans la diplomatie, ou comme gouverneurs des autres colonies, ainsi que la France le fesait pour récompenser des services éminents? En dépit des intrigues qui se nouaient autour du soloil levant à Versailles, les exploits éclatants des colons qui se distinguèrent dans la glorieuse époque qui s'étend de 1698 à 1759 retentirent néanmoins jusqu'auprès du trône et forcèrent le monarque français à être juste C'est ainsi que la plupart des commandements militaires et des gouvernements des colonies françaises tombèrent entre les mains de sujets nés en Canada. Mon but, hon. messieurs, en appuyant sur ce sujet et de montrer que l'Angleterre aurait du ouvrir à ses sujets des colonies les mêmes carrières militaires et administratives qu'à ceux nés sur le sol même de la Grande-Bretagne. (Ecoutez! écoutez!) Pour en revenir maintenant aux provinces maritimes, je dirai à mes compatriotes canadiens-français qu'il est dans le passé de leur histoire américaine trop de pages glorieuses pour ne pas ressentir envers ces colonies une sympathie d'autant plus vive qu'il s'y trouve encore une population acadienne très considérable qui serait fière de reprendre ses anciennes relations et de vivre heureuse avec nous sous la protection du drapeau anglais. N'est-ce pas là que se l

trouvent plusieurs des lieux qui furent le théâtre des exploits des valeureux officiers que j'ai rappelés plus haut, - entr'autres Louisbourg, Port-Royal, aujourd'hui Annapolis, Chobouetou, aujourd'hui Halifax; Port Lajoie, aujourd'hui Charlottetown; l'Ile Royale, aujourd'hui Cap Breton; l'He St. Jean, aujourd'hui Prince-Edouard? J'espère de même que la construction d'une bonne voie de communications avec la rivière Rouge. les Montagnes Rocheuses et 'a Colombie Anglaise, ouvrira ces régions au commerce. à l'industrie et à l'agriculture de nos populations, et les empêchera d'émigrer vers les Etats-Unis. Nous y retrouverons d'autres glorieux souvenirs et les lieux où nos frères ont déjà formé des établissements florissants et ouvert des mines de métaux précieux. J'ai confiance que mes compatriotes canadiens-français de cette chambre comprendront tous les avantages de l'adoption des résolutions qui nous sont soumises en ce moment, se reposant, comme ils doivent le faire, sur les bonnes dispositions de la métropole à leur égard, et voyant que la nouvelle constitution est des plus propres à développer les ressources de ce beau et immense pays. La preuve que nous sommes engagés dans la bonne voie est enti'autres celle que me fournit un journal d'ordinaire hostile à l'Angleterre, le Courrier des Etats-Unis, lequel, dans un article sur la question de contédération qui s'agitait ici en 1853, disait ce qui suit :--

"Malgré tout ca qui a été dit, écrit ou débité contre la tyrannic et la rapacité anglaises, on doit cependant reconnaître que la Grande-Bretagne a toujours su se tenir à la hauteur du siècle et accorder peu à peu, en temps propre, à ses colonies de précieux priviléges,"

Si le projet actuel est adopté, notre importance sur le continent européen s'élèvera au même niveau au moins que celle de nos voisins, car nous formerons une confédération vaste et puissante; notre crédit luimême ne manquera pas d'en éprouver une influence des plus favorables. Les Bas-Canadiens n'ont qu'à se rappeler de quelles angoisses fut agité le peuple lorsqu'après la suspension temporaire de l'acte de 1791, en 1840, l'Angleterre nous octroya une nouvelle constitution. Quoique nous n'ayions pas eu dans la mesure la part que nous avons aujourd'hui dans celle-ci, néanmoins les droits et avantages qui nous étaient assurés par la capitulation de Québec et de Montréal et le traité Versailles en 1763, ne furent pas